

SOCOTEC Dossier N° 1604-020

Affaire N° 4066A

Concerne : INSERR

122, rue des Montapins 58000 NEVERS

(locaux concernés par les plans de BET GRIMOIN 16002c01-TCE du 15/03/2016)

**RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX
ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE
AVANT REALISATION DE TRAVAUX**



Auteur du repérage : Richard MOREAU

Certification Ginger-CATED n° 07-CER-02

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : **4066A SOCOTEC N° 1604-020**Date du repérage : **22/04/2016**

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 22 août 2002 et du 12 décembre 2012 et conformément aux articles L.271-4 à L.271-6 du code de la construction et de l'habitation et aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6 et l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 de décembre 2008 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : 122, rue des Montapins Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n° : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Code postal, ville : . 58000 NEVERS Section cadastrale BZ, Parcelle numéro 36
Périmètre de repérage :	 locaux concernés par les plans de BET GRIMOIN 16002c01-TCE du 15/03/2016
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Année de construction :	 / Bureaux Années 1930

Le maître d'ouvrage et le donneur d'ordre

Le maître d'ouvrage :	Nom et prénom : ... INSERR Adresse : 122, rue des Montapins 58000 NEVERS
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... INSERR Adresse : 122, rue des Montapins 58000 NEVERS

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	M MOREAU Richard	Opérateur de repérage	GINGER CATED	Obtention : 17/04/2012 Échéance : 16/04/2017 N° de certification : 027
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	M MOREAU Richard	Opérateur de repérage	GINGER CATED	Obtention : 17/04/2012 Échéance : 16/04/2017 N° de certification : 027

Raison sociale de l'entreprise : **EXPERTISE ET MESURAGE** (Numéro SIRET : **352 618 664 00036**)Adresse : **Le Soliveau, 18350 IGNOL**Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**Numéro de police et date de validité : **3639350704 / 31/12/2016**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : **28/04/2016**, remis au propriétaire le **28/04/2016**

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 40 pages. **La conclusion est page 3.**

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
 - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions**1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :****- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :**

2 Revêtements de sol en lé (gris et marron) + ragréage (1er étage chambre 11)
Enduit projeté fin (1er étage chambre 11)
Colles des plinthes carrelées épaisses rouges (1er étage sanitaires N-O, buanderie, 1^{er} étage sanitaires S-E, RDC sanitaires S-E, cuisine bureau)
Ragréage + colle revêtement (1er étage sanitaires nord-ouest (wc près du couloir))
joint placo
Enduit projeté gros (R-1 à R+2 circulations verticales)
Colle de carrelage 18x18 (1er étage douches N-E et S-E, 1^{er} étage sanitaires N-E)
Colles des plinthes crème (1er étage douches N-E et S-E, 1^{er} étage sanitaires N-E)
Colles des faïences murales 15x15 blanche (joint blanc) (1er étage douches nord-est)
Colles des faïences murales 15x15 blanche (joint bleu) (1er étage douches N-E et S-E, 1^{er} étage sanitaires N-E et S-E, RDC sanitaires SE, cuisine lave-vaisselle)
calorifugeage (combles)
Mastic fenêtres (RDC circulation horizontale)
Colles des plinthes beiges (cuisine préparation)
Colles des faïences murales 10x10 (cuisine préparation)
Colles des plinthes marron (cuisine plonge)
Colles des faïences 15x15 blanches (cuisine plonge)
Isolation intérieure porte (Chaufferie porte CF)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses**Raison sociale et nom de l'entreprise** :... Eurofins LEM**Adresse** : 20 rue du Kochersberg, BP 50047 67701 Saverne**Numéro de l'accréditation Cofrac** : 1-1751**3. – La mission de repérage****3.1 L'objet de la mission**

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission**3.2.1 L'intitulé de la mission**

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».

Conjointement, l'article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérigène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008

Extrait de l'annexe 13.9 (liste C) du Code de la santé publique modifié (liste non exhaustive)

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment
Ardoises	Ardoises composites
	Ardoises fibres-ciment
Éléments ponctuels	Conduits de cheminée
	Conduits de ventilation
	Conduits d'évacuation d'eau
Revêtements bitumineux d'étanchéité	Bardeaux d'asphalte
	Bardeaux bitume ("shingle")
	Pare-vapeur
	Revêtements
Accessoires de toitures	Colles
	Rivets
	Faîtages
	Closoirs
2. Façades	
Panneaux sandwichs	Plaques
	Joints d'assemblage
	Tresses
Bardages	Plaques fibres-ciment
	Bacs fibres-ciment
	Ardoises fibres-ciment
	Isolants sous bardages
Appuis de fenêtres	Éléments fibres-ciment
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons	Flocages
	Enduits projetés

	Revêtements durs (plaques planes fibres-ciment)
	Joint de dilatation
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages
	Enduits projetés
	Joint de dilatation
	Entourage de poteaux (carton)
	Entourage de poteaux (fibres-ciment)
	Entourage de poteaux (matériau sandwich)
	Entourage de poteaux (carton+plâtre)
Cloisons légères ou préfabriquées	Peintures intumescentes
	Panneaux de cloisons
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (tresses)
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (carton)
Gaines et coffres verticaux	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (fibres-ciment)
	Flocages
	Enduits projetés coupe-feu
	Enduits lissés coupe-feu
	Enduits talochés coupe-feu
Portes coupe-feu, portes pare-flammes	Panneaux
	Vantaux
	Joint
4. Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
	Coffrages perdus (carton-amiante)
	Coffrages perdus (fibres-ciment)
	Coffrages perdus (composites)
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages
	Enduits projetés
	Peintures intumescentes
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies
	Jonctions avec la façade
	Calfeutrements
	Joint de dilatation
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux
	Jonction entre panneaux
Faux-plafonds	Panneaux
	Plaques
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques
	Colles bitumineuses
	Revêtement plastique avec sous-couche
	Chape maigre
	Calfeutrement des passages de conduits
	Revêtement bitumineux des fondations
Revêtements de murs	Sous-couche des tissus muraux
	Revêtements durs (plaques de menuiseries)
	Revêtements durs (fibres-ciment)
	Colles des carrelages
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides)	Calorifugeages
	Enveloppes de calorifuges
	Conduits fibres-ciment
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduits fibres-ciment
	Joint entre éléments
	Mastics
	Tresses
	Manchons
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Vide-ordures	Conduit fibres-ciment
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes et cloisons palières	Portes palières
	Cloisons palières
Trémie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joint mousse
Machinerie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joint mousse
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes.....	Bourres
	Tresses
	Joint
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes internes
	Plaques isolantes externes

	Tissu amiante
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourres
	Tresses
	Joint
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes
	Tissu amiante
	Freins
	Embrayages
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus	Eléments fibres-ciment

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 (liste non exhaustive)

1-Toiture, terrasse et étanchéité	Plaques ondulées et planes
	Ardoises
	Eléments ponctuels
	Eléments de sous-toiture
	Bardeaux bitumé (type Shingle)
	Complexe d'étanchéité pour toiture
2-Parois verticales extérieures	Panneaux sandwichs
	Bardages
	Bardages métalliques à simple ou double peau
	Isolants sous bardage
	Mur et cloisons «en dur»
3-Parois verticales intérieures	Mur et cloisons «en dur»
	Poteaux (périphériques et intérieurs)
	Cloisons légères ou préfabriquées
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu / pare-flamme
	Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme
4-Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)
	Interfaces entre structures
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux-plafonds
	Suspentes et contrevents
5-Planchers et planchers techniques	Revêtements de sol
	Planchers
6-Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides)
	Conduits de vapeur, fumée, échappement
	Câbles électriques
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7-Ascenseurs et monte-charges	Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage
	Machinerie
	Trémie et Machinerie
8-Équipements divers et accessoires	Chaudières
	Tuyauteries
	Etuves
	Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs
	Aérothermes
	Installations autres
9-Installations industrielles	Fours
	Etuves Industrielles
	Tuyauteries Industrielles
	Racks
	Autres Industrielles
10-Voies et Réseaux divers	Conduits
	Revêtement routier

3.2.5 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Liste des pièces visitées (voir schéma en annexe) :

Chaufferie (porte)	1er étage circulation horizontale
Sous sol circulation horizontale (portes)	1er étage sanitaires nord-ouest
R-1 à R+2 circulations verticales	1er étage chambre 11
RDC circulation horizontale	1er étage buanderie
RDC sanitaires sud-est	1er étage douches nord-est
cuisine préparation	1er étage sanitaires nord-est
cuisine lave vaisselle	1er étage sanitaires sud-est
cuisine plonge	1er étage douches sud-est
cuisine bureau	combles

Descriptif des pièces visitées :

Localisation	Description
Chaufferie (porte)	Sol Béton ; Mur Béton ; Plafond Béton ; porte CF éch 017
Sous sol circulation horizontale (portes)	Sol Béton ; Mur Béton ; Plafond Béton
R-1 à R+2 circulations verticales	Sol: Béton, bois, moquette ; Mur : Maçonnerie, enduit projeté gros éch 006 ; Plafond : béton ; Faux plafond : panneaux LMI 60x60 Revêtement : 60x60
RDC circulation horizontale	Sol : Béton ; Mur : Maçonnerie, peinture ; Plafond : béton ; Fenêtres bois SV éch 012
RDC sanitaires sud-est	Sol : Carrelage scellé ; Mur : Maçonnerie, faïence murale (15x15 joints bleus) éch 010, enduit projeté (gros) éch 006, peinture ; Cloisons : briques plâtre, placo éch 005 ; Plafond : béton ; Faux plafond : panneaux LMI 60x60 ; Plinthes carrelées rouges éch 003
cuisine lave vaisselle	Sol : Carrelage scellé ; Mur : Maçonnerie, faïence murale (15x15 joints bleus) éch 010, peinture ; Cloison : placo éch 005 ; Plafond : béton ; Plinthes carrelées beige éch 013
cuisine préparation	Sol : Carrelage scellé ; Mur : Maçonnerie, faïence murale (10x10) éch 014, peinture ; Plafond : béton ; Plinthes carrelées beige éch 013
cuisine plonge	Sol : Carrelage scellé ; Mur : Maçonnerie, faïence murale (15x15 blanc) éch 016, peinture ; Plafond : béton ; Plinthes carrelées marron éch 015
cuisine bureau	Sol : Carrelage scellé, revêtement en lé sans sous face cartonnée ; Cloison : brique plâtrière ; Plafond : béton ; Faux plafond : panneaux 60x60 type Armstrong ; plinthes carrelées rouges éch 003
1er étage circulation horizontale	Sol : Parquet, moquette ; Mur : Maçonnerie, peinture ; Cloisons : briques + plâtre, placo éch 005 ; Plafond : béton, enduit fin
1er étage sanitaires nord-ouest	Sol : Carrelage scellé, plancher bois + revêtement en lé sans sous face (wc côté couloir) éch 004 ; Mur : Maçonnerie, peinture, faïences murales (15x15 joints bleus) éch 010 ; Cloisons : briques plâtre, placo éch 005 ; Plafond : béton ; Faux plafond : panneaux LMI 60x60 ; plinthes carrelées rouges éch 003
1er étage chambre 11	Sol : plancher bois + 2 revêtements de sol en lé (gris et marron) éch 001 ; Mur Maçonnerie, enduit projeté fin éch 002 ; Cloisons : briques, plâtre, placo éch 005 ; Plafond béton, enduit projeté fin éch 002
1er étage buanderie	Sol : Carrelage scellé ; Mur : Maçonnerie, peinture ; Cloisons : briques, plâtre ; Plafond : béton ; Plinthes carrelées rouges éch 003
1er étage douches nord-est	Sol : Carrelage 18x18 éch 007 ; Mur : Maçonnerie, faïences murales (15x15 joints bleus éch 010, 15x15 blanche éch 009, faïence après 2000 douche nord) ; Cloisons : briques plâtre, placo éch 005 ; Plafond : béton ; Plinthes carrelées crème éch 008
1er étage sanitaires sud-est	Sol : Carrelage scellé ; Mur : Maçonnerie, faïence murale (15x15 joints bleus) éch 010, peinture ; Cloisons : briques plâtrières ; Plafond : béton ; Faux plafond : panneaux LMI 60x60 ; Plinthes carrelées rouges éch 003
1er étage sanitaires nord-est	Sol : Carrelage 18x18 éch 007 ; Mur : Maçonnerie, faïence murale (15x15 joints bleus) éch 010, peinture ; Cloisons : briques plâtre, placo éch 005 ; Plafond : béton ; Plinthes carrelées crème éch 008
1er étage douches sud-est	Sol : Carrelage 18x18 éch 007 ; Mur : Maçonnerie, faïence murale (15x15 joints bleus) éch 010, peinture ; Cloisons : briques plâtre, placo éch 005 ; Plafond : béton ; Plinthes carrelées crème éch 008
combles	Sol : Béton ; Mur : Maçonnerie ; Charpente bois, tuiles ; Calorifugeage éch 011

4. – Conditions de réalisation du repérage**4.1 Bilan de l'analyse documentaire**

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant**4.2 Date des visites et accompagnateur**

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 22/04/2016

Accompagnateur : Madame MEUNIER

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision de décembre 2008.

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation prélèvement	Identifiant + Description
1er étage chambre 11	<u>Identifiant:</u> 001 <u>Description:</u> 2 Revêtements de sol en lé (gris et marron) + ragréage
1er étage chambre 11	<u>Identifiant:</u> 002 <u>Description:</u> Enduit projeté fin
1er étage sanitaires nord-ouest	<u>Identifiant:</u> 003 <u>Description:</u> Colles des plinthes épaisses rouges
1er étage sanitaires nord-ouest (wc près du couloir)	<u>Identifiant:</u> 004 <u>Description:</u> Ragréage + colle revêtement
1er étage sanitaires nord-ouest	<u>Identifiant:</u> 005 <u>Description:</u> joint placo
R-1 à R+2 circulations verticales	<u>Identifiant:</u> 006 <u>Description:</u> Enduit projeté gros
1er étage douches nord-est	<u>Identifiant:</u> 007 <u>Description:</u> Colle de carrelage 18x18
1er étage douches nord-est	<u>Identifiant:</u> 008 <u>Description:</u> Colles des plinthes crème
1er étage douches nord-est	<u>Identifiant:</u> 009 <u>Description:</u> Colles des faïences murales 15x15 blanche (joint blanc)
1er étage douches sud-est	<u>Identifiant:</u> 010 <u>Description:</u> Colles des faïences murales 15x15 blanc avec joint bleu
combles	<u>Identifiant:</u> 011 <u>Description:</u> calorifugeage
RDC circulation horizontale (baies sur cloître)	<u>Identifiant:</u> 012 <u>Description:</u> Mastic fenêtres
cuisine préparation	<u>Identifiant:</u> 013 <u>Description:</u> Colles des plinthes beiges
cuisine préparation	<u>Identifiant:</u> 014 <u>Description:</u> Colles des faïences murales 10x10
cuisine plonge	<u>Identifiant:</u> 015 <u>Description:</u> Colles des plinthes marron
cuisine plonge	<u>Identifiant:</u> 016 <u>Description:</u> Colles des faïences 15x15 blanches
Chaudière porte CF	<u>Identifiant:</u> 017 <u>Description:</u> Isolation intérieure porte

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
	/

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Fait à **Ignol**, le **28/04/2016**

Par : M MOREAU Richard



Signature du représentant du maître d'ouvrage :

--

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 4066A

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

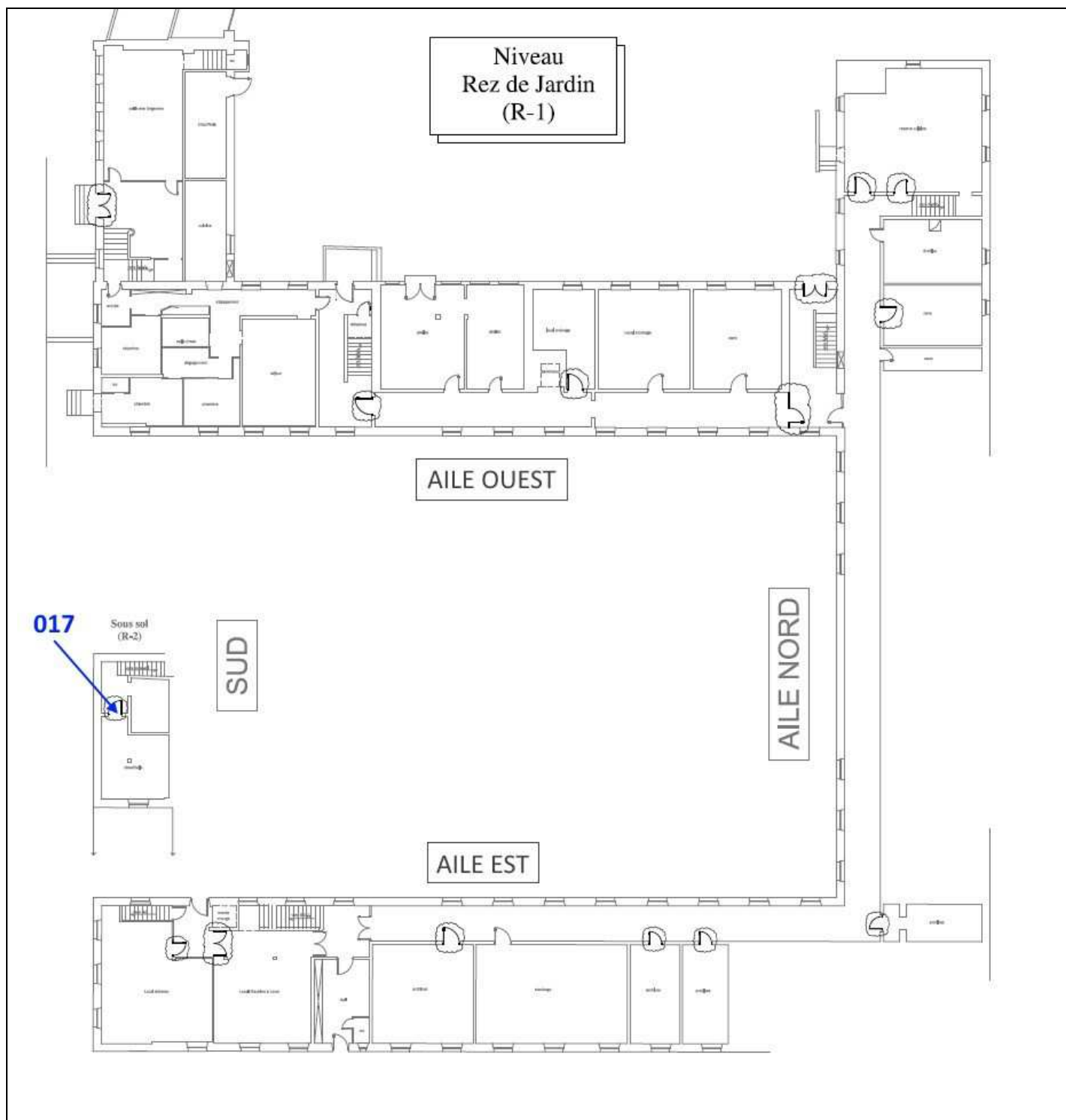
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

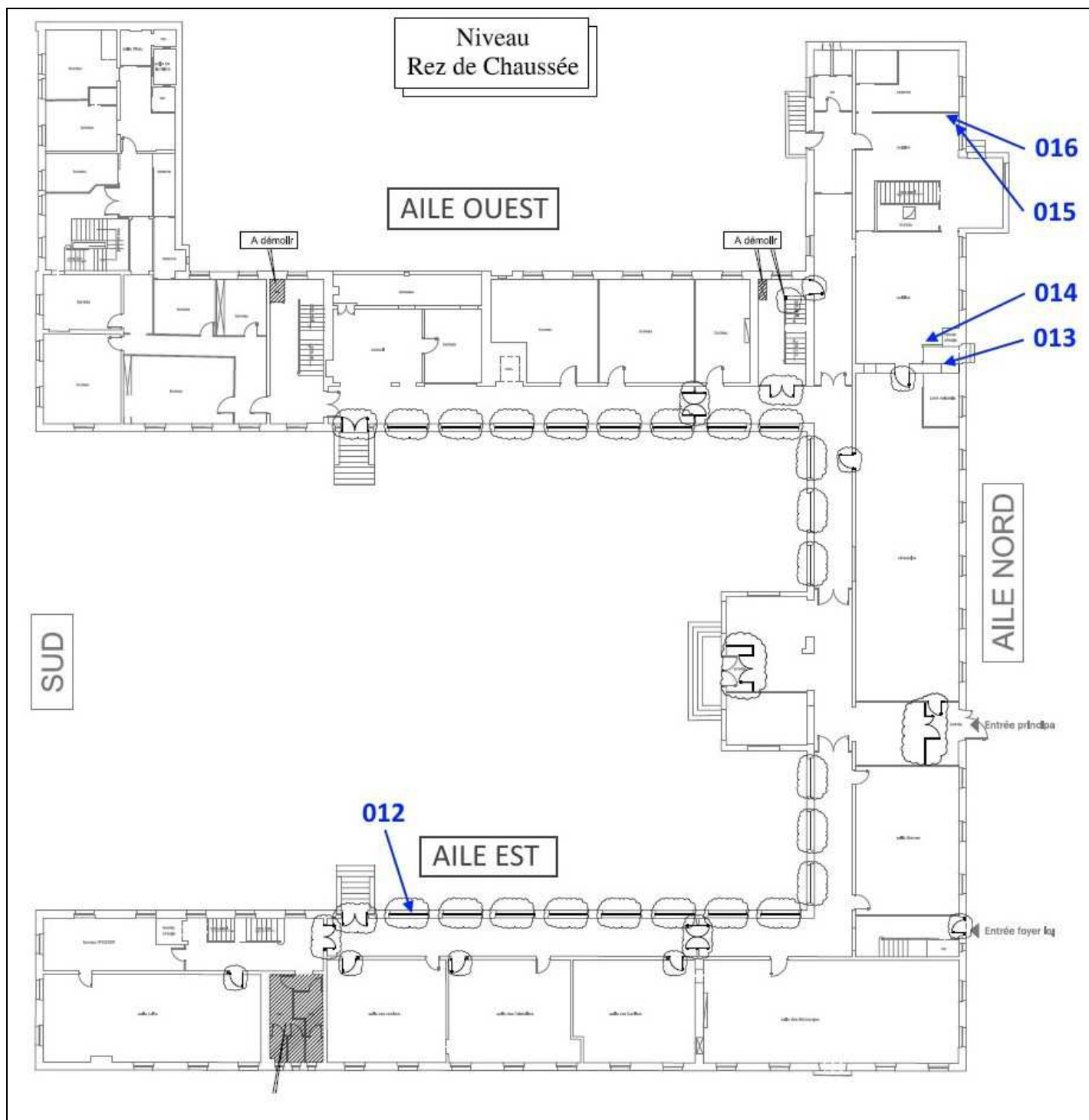
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

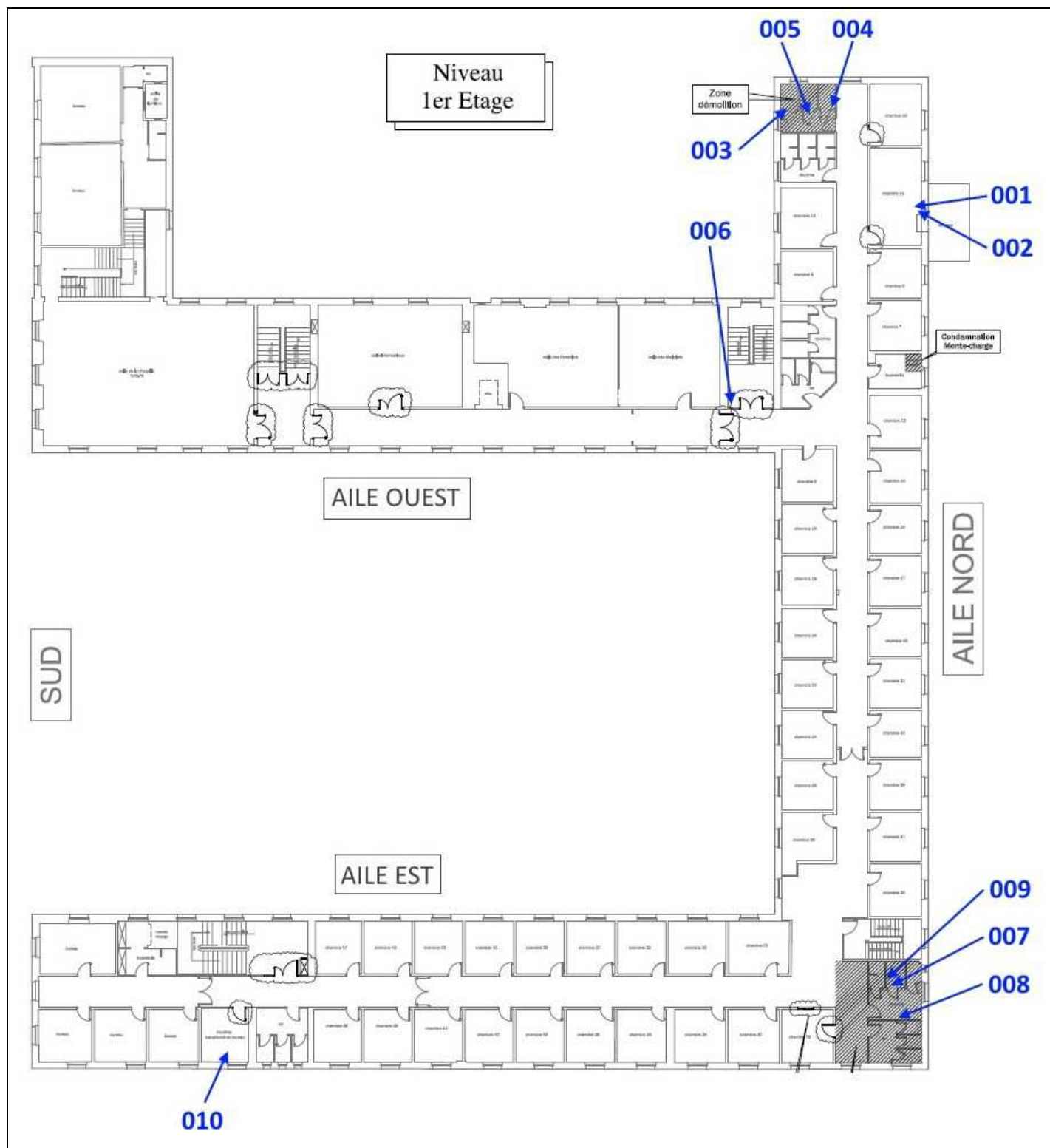
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes**7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Recommandations générales de sécurité****7.6 Documents annexés au présent rapport**

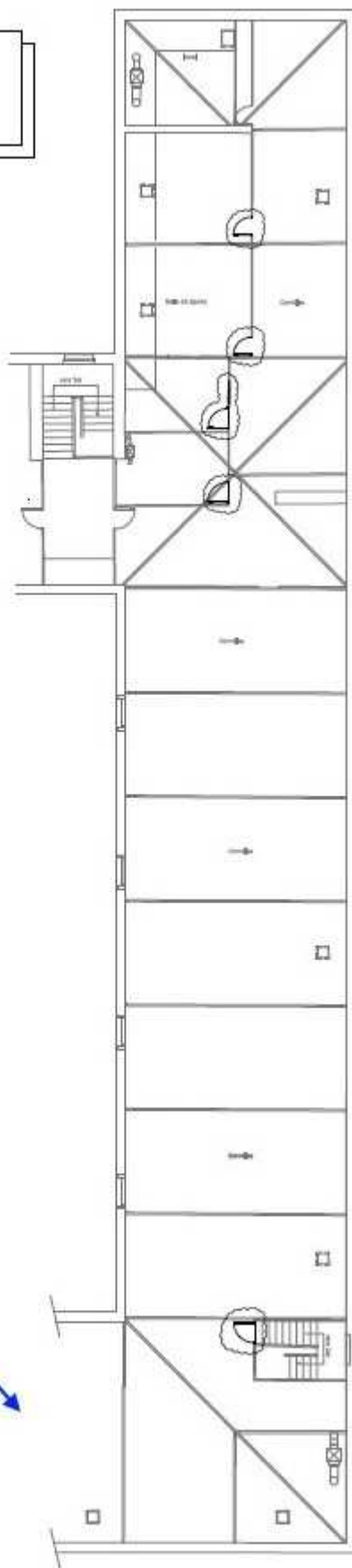
7.1 - Annexe - Schéma de repérage avec localisation des prélèvements







Niveau
Combles



AILE NORD

011

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Description
001	1 ^{er} étage ch 11	Revêtement de sol	Ragréage + 2 revêtements de sol en lé (gris et marron)
002	1 ^{er} étage ch 11	Revêtement plafond, murs	Enduit projeté fin
003	1 ^{er} étage Sanitaires NO	Revêtement de murs	Colle plinthe carrelée rouge
004	1 ^{er} étage Sanitaires NO	Revêtement de sol	Ragréage + colle
005	1 ^{er} étage Sanitaires NO	Cloison	Joint de placo
006	Palier cage escalier ouest	Revêtement plafond, murs	Enduit projeté gros
007	1 ^{er} étage douches NE	Revêtement de sol	Colle carrelage 18x18
008	1 ^{er} étage douches NE	Revêtement de murs	Colle plinthe carrelée crème
009	1 ^{er} étage douches NE	Revêtement de murs	Colle faïence murale 15x15 (joint blanc)
010	1 ^{er} étage douches SE	Revêtement de murs	Colle faïence murale 15x15 (joint bleu)
011	Combles	Conduits de fluides	Calorifugeage
012	Circulation RDC	Fenêtres	Mastic
013	Cuisine préparation	Revêtement de murs	Colle plinthe carrelée beige
014	Cuisine préparation	Revêtement de murs	Colle faïence murale 10x10
015	Cuisine plonge	Revêtement de murs	Colle plinthe carrelée marron
016	Cuisine plonge	Revêtement de murs	Colle faïence murale 15x15 blanche
017	Chaufferie	Porte coupe feu	Isolation intérieure porte

Copie des rapports d'essais :



Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045533-01
 Dossier N° : 16A013356
 Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Version du : 27/04/2016 07:49
 Date de réception : 23/04/2016

Page 1/2

Echantillon N° : 16A013356-001

Référence échantillon : 1604-020/01 Ragréage + revêtement de sol gris+ revêtement de sol marron CH 13R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau souple de type revêtement de sol (gris)
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 2	
Description visuelle	Matériau de type colle (jaune)
Traitement de l'échantillon	-
Nombre de préparations	2
* Résultat de l'analyse par MOLP	Fibres d'amiante non détectées
Couche 3	
Description visuelle	Matériau souple de type revêtement de sol (rouge) + (orange)
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 4	
Description visuelle	Matériau de type colle (jaune)
Traitement de l'échantillon	-
Nombre de préparations	2
* Résultat de l'analyse par MOLP	Fibres d'amiante non détectées
Couche 5	
Description visuelle	Matériau semi-dur de type ragréage (gris)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045533-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 2/2

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-001

Référence échantillon : 1604-020/01 Ragréage + revêtement de sol gris+ revêtement de sol marron CH 13R+1

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole*.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins LEM
20, rue du Kochersberg, BP 50047
F-67701 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045534-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-002

Référence échantillon : 1604-020/02 Enduit projeté CH 13R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreuse) (blanc) ; matériau de type peinture (jaune) (clair)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 2	
Description visuelle	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreuse) (blanc) ; matériau de type peinture (jaune) (clair)
Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
6 rue du Bengy - CS 40 003
58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045535-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-003

Référence échantillon : 1604-020/03 Colle plinthe carrelée Sanitaires NW R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau dur de type ciment-colle (gris) + (blanc)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins LEM
20, rue du Kochersberg, BP 50047
F-67701 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045536-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-004 (1)

Référence échantillon : 1604-020/04 Ragréage + colle Sanitaires NW R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type colle (marron) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose) ; matériau de type colle (marron) en traces
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 2	
Description visuelle	Matériau de type colle (marron) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose) ; matériau de type colle (marron) en traces
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Un matériau de type dalle de sol marron et noire est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse en garantissant la fiabilité du résultat.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél : +33 3 88 91 19 11 - Fax : +33 3 88 91 65 31 - Site Web : www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045537-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-005

Référence échantillon : 1604-020/05 Joint placo Sanitaires NW R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole*.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverne, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverne 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045538-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-006

Référence échantillon : 1604-020/06 Enduit projeté (gros) Palier N-W R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau semi-dur de type enduit (fibreuse) (blanc)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045539-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-007

Référence échantillon : 1604-020/07 Colle carrelage 18*18 Douches N-E R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) + (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau (bleu) en traces
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole*.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045540-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-008

Référence échantillon : 1604-020/08 Colle plinthe carrelée Douches N-E R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type joint (gris)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverne, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverne 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045541-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/2

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-009

Référence échantillon : 1604-020/09 Colle faïence murale 15*15 Douches N-E R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau (marron) en traces ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 2	
Description visuelle	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 3	
Description visuelle	Matériau souple (fibreuse) (orange) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) en traces
Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 4	
Description visuelle	Matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 34-050

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045541-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 2/2

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-009

Référence échantillon : 1604-020/09 Colle faïence murale 15*15 Douches N-E R+1

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole*.



Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins LEM
20, rue du Kochersberg, BP 50047
F-67701 Saverny, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045542-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-010

Référence échantillon : 1604-020/10 Colle faïence murale 15*15 avec joint bleu Douches S-E R+1

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (clair) ; matériau (blanc) ; matériau de type peinture (de différentes couleurs)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole*.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045543-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-011

Référence échantillon : 1604-020/11 calorifuge Combles

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)
Traitement de l'échantillon	-
Nombre de préparations	2
* Résultat de l'analyse par MOLP	Fibres d'amiante non détectées
Couche 2	
Description visuelle	Matériau fibreux textile (de différentes couleurs)
Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045544-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-012

Référence échantillon : 1604-020/12 Mastic fenetre RDC Est fenetre cloître

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)
Traitement de l'échantillon	Traitement au tétrahydrofurane (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045545-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 3/04/16 016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-013

Référence échantillon : 1604-020/13 Colle plinthe carrelée beige cuisine

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur (gris) (foncé) ; matériau de type peinture (rose)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverne, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverne 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045546-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-014

Référence échantillon : 1604-020/14 Faïence murale 10 *10 cuisine

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (jaune) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverne, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverne 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045547-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-015

Référence échantillon : 1604-020/15 Colle plinthe carrelée marron cuisine

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées
Couche 2	
Description visuelle	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau de type peinture (beige)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole*.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverne, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverne 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045548-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 3/04/16 016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-016

Référence échantillon : 1604-020/16 Faïencemurale 15x15 blanche cuisine

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau semi-dur de type joint (gris) + (blanc)
Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
Nombre de préparations	1
* Résultat de l'analyse par MET	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Electronique à Transmission (MET) réalisée selon les parties pertinentes de la norme NFX 43-050

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr





Hygiène du Bâtiment

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Jacques LACOTE
 6 rue du Bengy - CS 40 003
 58643 VARENNES VAUZELLES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LE-045549-01

Version du : 27/04/2016 07:49

Page 1/1

Dossier N° : 16A013356

Date de réception : 23/04/2016

Référence dossier : 1604-020 NEVERS INSERR

Echantillon N° : 16A013356-017 (1)

Référence échantillon : 1604-020/17 Isolation intérieur porte CF Chaufferie

Paramètres	Résultats
Couche 1	
Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
Traitement de l'échantillon	-
Nombre de préparations	2
* Résultat de l'analyse par MOLP	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
 Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée selon la norme HSG 248 - Appendice 2

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande

NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Un matériau de type poussière est présent dans l'échantillon, en quantité trop faible pour effectuer une analyse en garantissant la fiabilité du résultat.



Véronique Motsch
 Chef de Service

Eurofins LEM
 20, rue du Kochersberg, BP 50047
 F-67701 Saverny, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
 S.A.S au capital de 1 530 320 € RCS Saverny 489 017 897 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
 N°1- 1751
 Portée disponible sur
www.cofrac.fr



7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations**Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoûssièrisme important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

de Clarens
Courtage d'Assurances

4, rue Bertheaux Dumas
CS 50057
92522 Neuilly-sur-Seine cedex

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE
Valable du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

Nous soussignés Société DE CLARENS - Courtage d'Assurances - sise 4 rue Bertheaux Dumas - CS 50057 - 92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX attestons par la présente que :

SARL EXPERTISE ET MESURAGE
La Soliveau
18350 IGNOL
Adhérent n° 02338515630

a adhéré par notre intermédiaire, auprès d'AXA France IARD SA, régie par le Code des Assurances, dont le siège social est 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 383350704.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison de dommages corporels, matériels ou immatériels non consécutifs, causés à des tiers dans le cadre des activités garanties indiquées ci-après et résultant d'un fait dommageable survenu dans l'exécution professionnelle de l'Assuré.

Montants de garanties Responsabilité Civile Professionnelle :

Tous dommages confondus : Par Diagnostiqueur : 500.000 € par sinistre et 700.000 € par année d'assurance

Activités garanties :

> **Diagnostic Techniques Immobilières Réglementés**

- ✓ Les diagnostics techniques réglementés (art R1334-24 du Code de la Santé Publique) avant travaux (art R1334-27 du Code de la Santé Publique) avant démolition (art R1334-27 du Code de la Santé Publique), le dossier Technique Amiante (art R1334-25 du Code de la Santé Publique) et le diagnostic Amiante.
- ✓ L'état des risques d'accessibilité au PLOMB (ERP) et/ou constat des risques d'exposition au PLOMB (CREP) et le diagnostic Plomb (transaction et salarier) (art R1334-25 du Code de la Santé Publique).
- ✓ L'état des installations GAZ (loi n° 2002-8 du 03 janvier 2003, article T7-décrit 2006-1147 du 17/10/2013, 14/09/2008 et n° 2006-1653 du 21/12/2006, arrêtés du 15/09/2008, du 03/05/2007, du 27/01/2012 et du 17/10/2013).
- ✓ L'état des installations intérieures ELECTRIQUES (décret n° 2008-384 du 22 avril 2008).
- ✓ Les mesurages réalisés dans le cadre de la Loi CARREZ.

(la garantie est acquise uniquement aux diagnostiqueurs figurant sur l'Annexe jointe, titulaires d'un certificat de compétence en cours de validité, délivré par un Organisme accrédité par le COFRAC selon la norme 17024).

> **Diagnostic Techniques Immobilières non réglementés et autres missions d'expertises**

- ✓ L'audit de la sécurité des personnes et des biens.
- ✓ L'audit du dispositif de Sécurité des Personnes à usage familial et collectif, conformément aux dispositions de la Loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 et du décret n° 2003-1389 du 31 décembre 2003 et ses modifications.
- ✓ Diagnostic de performance énergétique - DPE - non réglementé (acheté garanti sous réserve que le diagnostiqueur soit accrédité).
- ✓ L'état des installations d'assainissement.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et est délivrée pour faire valoir ce que de droit. Elle ne peut engager celui-ci au-delà des limites, des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Neuilly-sur-Seine en double exemplaires originaux le 11 décembre 2015

4 rue Bertheaux Dumas - CS 50057
92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Tél. 01 58 86 78 00 - Fax 01 58 86 78 03
M. DE CLARENS, 0713001463
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

www.declarens.com | T : 01 58 86 78 00 | F : 01 58 86 78 03
Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance - S.A. au capital de 1 000 000 € - SSI 126 500 RCS Paris
N° FR 42 552 126 500 - N° d'immatriculation Orléans : 07 000 463 - www.orleas.fr
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible